

AUTORISATION D'ÊTRE FILMÉ OU PHOTOGRAPHIÉ

Dans le but de promouvoir le dynamisme de ses établissements, la Commission scolaire de Montréal et ses écoles prennent des photos ou tournent sur bande vidéo les événements auxquels participent les élèves.

Ces images ne sont destinées qu'à titre d'illustration pour l'une ou l'autre des publications suivantes de la Commission scolaire : *le site Internet de l'école, le site Internet du regroupement, le site Internet de la CSDM, le rapport annuel de la CSDM et le journal interne « L'école montréalaise »*. La reproduction de ces images ne sera autorisée pour aucune autre utilisation. Le nom de l'élève pourra être mentionné ou non au bas de l'image.

Selon la loi, l'élève majeur ou le titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'élève mineur peut s'objecter à l'utilisation de son image et à la mention de son nom.

Dans ce contexte, nous vous demandons de :

- remplir le présent formulaire ;
- le retourner à la direction de votre établissement.

**J'accepte que mon enfant soit filmé ou photographié
et que son nom soit mentionné.**

**Je refuse que mon enfant soit filmé ou photographié
et que son nom soit mentionné**

Nom de l'élève : _____

Nom du titulaire de l'autorité parentale : _____

Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____

Date : _____

Merci de votre collaboration